

17 juin 2016 -14:55

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juin 2016](#)

Chiffres du budget économique 2016-2017

Le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2016-2017, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

La zone euro, où l'activité économique est soutenue par des prix pétroliers toujours bas et une politique monétaire extrêmement accommodante, afficherait une croissance de 1,6%, tant en 2016 qu'en 2017. Les principales incertitudes qui entourent ce scénario international tiennent notamment aux risques d'un atterrissage brutal de l'économie chinoise et d'une augmentation du prix du pétrole qui dépasserait nettement celle retenue dans ces prévisions, ainsi qu'à l'impact de la normalisation progressive de la politique monétaire américaine.

En 2016, la croissance du PIB belge fléchirait jusqu'à 1,2%. En effet, le contexte international moins dynamique freine les exportations, et partant, pèse sur les dépenses intérieures. En outre, les exportations et la consommation des particuliers sont influencées négativement par les attentats du 22 mars à Bruxelles. D'après nos calculs, ces attentats freinent la croissance du PIB à hauteur de 0,1 point de pourcentage en 2016, mais n'impacteront plus l'activité économique en 2017. L'an prochain, la croissance du PIB belge atteindrait 1,5% sous l'impulsion d'une demande intérieure plus dynamique.

En 2016 et 2017, l'emploi dans le secteur marchand est influencé favorablement par les mesures visant à limiter le coût du travail. En outre, on peut supposer que le ralentissement de la croissance économique intervenu au premier semestre 2016 sera en grande partie absorbé par une baisse temporaire de la productivité horaire du travail et de la durée du travail et n'aura, par conséquent, qu'un impact limité sur l'emploi. L'emploi intérieur total devrait ainsi croître de 0,8% tant en 2016 qu'en 2017, ce qui représente, cumulativement pour les deux années, une création nette de plus de 74 000 emplois. Compte tenu de l'augmentation de la population active, le nombre de chômeurs (y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi) diminuerait au total de plus de 27 000 unités au cours de la période 2016-2017.

L'inflation belge devrait atteindre 1,9% en 2016. En effet, la contribution négative du prix du gaz naturel et des produits pétroliers est totalement neutralisée par la contribution positive du prix à la consommation de l'électricité. En outre, l'inflation sous-jacente devrait être plus élevée en 2016 qu'en 2015. En 2017, l'inflation devrait se tasser pour atteindre 1,6%. D'une part, le prix du pétrole brut augmenterait mais, d'autre part, l'inflation sous-jacente fléchirait - sous l'effet, notamment, des mesures de réduction du coût du travail - et les pressions à la hausse qui découlent des mesures qui affectent le prix de l'électricité devraient en grande partie disparaître. L'indice santé augmenterait de 2% en 2016 et de 1,4% en 2017. L'indice pivot actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (103,04) serait

dépassé en décembre 2017.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique